

RÈGLEMENT DU GRAND CONCOURS PHOTOS

"Saint Babel sur une mer de nuages..."

ARTICLE 1 : Organisation, objet et date de clôture du concours

Les Voix de la Comté, association régie par la loi de 1901, organise un concours photographique libre, gratuit et ouvert à tous.

Les photographies doivent obligatoirement représenter Saint Babel sur une mer de nuages et devront être réceptionnées le 20 mai 2018 minuit au plus tard.

ARTICLE 2 : Participation

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique sans limite d'âge, la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale (cf. annexe 1).

Le nombre de clichés par participant n'est pas limité.

La participation requiert l'envoi de la photographie

- **au format numérique** en pièce jointe d'un mail envoyé à lesvoixdelacomte@gmail.com.

Ce mail devra comporter :

Sujet : "Participation concours photos – "nom-prénom".

Corps : - nom et prénom du participant,

- adresse postale et numéro de téléphone

- adresse mail

- un commentaire sur la prise de vue de quelques lignes (lieu, horaire, ...) peut être ajouté mais n'est pas obligatoire pour valider la participation.

- **au format papier** dans un courrier adressé à Les Voix De La Comté – 1 "La Vachère" – 63500 SAINT BABEL.

L'envoi devra comporter le cliché et les renseignements suivants notés sur papier libre :

- nom et prénom du participant,

- adresse postale et numéro de téléphone

- un commentaire sur la prise de vue de quelques lignes (lieu, horaire, ...) peut être ajouté mais n'est pas obligatoire pour valider la participation.

Les participants s'engagent à n'omettre aucun point et sont responsables de l'exactitude des informations communiquées. Par conséquent, ils sont seuls responsables de la modification de leurs coordonnées.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent concours et les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 3 : Prérequis des photographies

Les photographies doivent obligatoirement respecter le thème du concours.

Les photographies numériques devront respecter la taille minimum de 1024 x 780 pixels. En ce qui concerne les tirages papiers, le format minimum est de 15x21 cm. Elles pourront être en couleur ou en noir et blanc et devront être nommées de la façon suivante : "nom-prénom du participant" (noté au dos en cas de tirage papier).

Les montages photos et les photographies modifiées par retouches ne seront pas acceptés.

Le participant s'engage à fournir une photographie dont il est lui même l'auteur et par conséquent en être

le titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit de reproduction et le droit de représentation publique. De plus, il s'engage à avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la ou les photo(s) présentée(s) ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité des sociétés organisatrices ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent concours.

Toute photographie envoyée en vue de participer au concours devra ne porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées. L'organisateur se réserve le droit de supprimer toute photographie qu'il jugerait inappropriée.

ARTICLE 4 : Sélection et prix

Les meilleures photographies seront départagées par un jury composé des membres du bureau et du chef de chœur de l'association dont les décisions seront sans appel.

Ce concours photos est doté du lot suivant : 50 € et diffusion par projection du cliché lors des spectacles "Saint Babel sur mer"

De plus, les auteurs des 10 meilleurs clichés se verront remettre une place à l'un des spectacles "Saint Babel sur Mer".

Ces lots ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement.

ARTICLE 5 : Exposition des œuvres, annonce des résultats et remise du prix

Les photographies seront exposées dans la salle des fêtes de Saint Babel lors de la manifestation "Babel'Art" qui aura lieu le vendredi 8 juin 2018 et le nom du gagnant sera annoncé lors de cette même soirée. Si le participant gagnant est présent lors de cette manifestation il se verra remettre le prix immédiatement. Dans le cas contraire, l'organisateur le contactera pour lui remettre son prix. En cas d'absence, il sera contacté par mail, téléphone ou courrier dans les jours suivants.

Le palmarès des 10 clichés retenus sera publié et consultable sur le site internet de l'association (<http://les-voix-de-la-comte.com>) sous l'onglet "CONCOURS PHOTOS" dès la semaine qui suivra l'annonce des résultats.

ARTICLE 6 : Informations légales

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement par les participants, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Son non respect entraînera l'annulation de l'inscription.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser les clichés envoyés par les participants à des fins publicitaires pour l'association, d'affichage public ou de projections lors d'un spectacle sans qu'aucune contrepartie financière ne soit due à ce titre, tout usage commercial étant exclu.

ANNEXE 1 :
AUTORISATION PARENTALE DE
PARTICIPATION AU CONCOURS POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) Nom _____ Prénom _____

Qualité : père / mère / tuteur légal (rayer les mentions inexactes)

Adresse : Rue : _____

Code postal _____

Ville _____

Téléphone _____

E-mail : _____

Détenteur (détentrices) de l'autorité parentale sur la personne de (ci-après : « le mineur ») : Nom
_____ Prénom _____

Date et lieu de naissance : _____

Autorise le Mineur sus-nommé à participer au grand concours photos intitulé « Saint Babel sur une mer de nuages» organisé par l'association des Voix de la Comté et déclare avoir pris connaissance et accepté les dispositions du règlement du concours et autorise à diffuser le cliché et le nom du mineur, conformément au règlement et aux conditions générales d'utilisation précitées.

Date :

Signature :

Merci de bien vouloir retourner l'autorisation imprimée puis complétée ou recopiée sur papier libre lors de l'inscription.

ATTENTION : cette autorisation parentale est un document qui vous engage sur l'honneur. Si cette autorisation n'est pas remplie correctement par l'une des personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du participant, ou que les renseignements concernant le participant ne correspondent pas aux critères du concours ou sont erronés, la participation du mineur sera annulée.

L'Organisation du concours ne pourra être tenue responsable de toute déclaration inexacte renseignée dans le présent document.